



Municipalité de Val-des-Monts  
1, route du Carrefour  
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400  
Télec. : 819 457-4141  
[www.val-des-monts.net](http://www.val-des-monts.net)

# AVIS PUBLIC

## EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

La Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 3 septembre 2019 :

La résolution portant le numéro 19-09-292 aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 858-19 – Pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 629-07 – Pour établir une politique de capitalisation, d'amortissement et de financement des immobilisations.

LEDIT RÈGLEMENT PEUT ÊTRE CONSULTÉ À L'ÉDIFICE DU CARREFOUR, SIS AU 1, ROUTE DU CARREFOUR, VAL-DES-MONTS (QUÉBEC) J8N 4E9, DURANT LES HEURES NORMALES DE BUREAU AINSI QUE SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ AU [WWW.VAL-DES-MONTS.NET](http://WWW.VAL-DES-MONTS.NET).

LE PRÉSENT RÈGLEMENT ENTRERA EN VIGUEUR APRÈS L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS ÉDICTÉES PAR LA LOI.

FAIT à Val-des-Monts ce sixième jour du mois de septembre DEUX MILLE DIX-NEUF.

L'agent de développement, Secrétaire-trésorier  
adjoint et Directeur général adjoint,

Julien Croteau

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, \_\_\_\_\_ de la Municipalité de Val-des-Monts, certifie sous mon serment d'office d'avoir publié l'avis public susmentionné, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil municipal, le 6 septembre 2019, entre \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_ heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6 septembre 2019.

\_\_\_\_\_  
Signature